



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

### PV DE RÉUNION du 22 octobre 2013

DÉBUT DE LA SÉANCE À 19H30

Membres présents :	Membres excusés:
Hervé BAJOL	Eric VERNET
Christophe JAMES	Maryska ALFRED
Catherine KABEL	Victor HORTH
Gilles CLAU	Axel RINO
Jacqueline ATTICOT	

#### Enregistrement du courrier :

- ✓ Réclamation du club ASC REGINA concernant le retrait de point lors de la 3<sup>ème</sup> journée de Régionale 2.

#### Enregistrement des feuilles de match et des résultats

##### 5<sup>ème</sup> journée du championnat de R1 du 20/10/13

DIALYZ TEAM / ASC CCIG	5-2	
RUBAN NOIR / DEPORTIVO	8-3	
FC MEN UNITED / FSC BADUEL	3-7	
ENERGY TEAM / AASK	1-9	
ASC THEMIRE / ATLETICO FC	4-3	Réserve ASC THEMIRE (non confirmée)
973FUTPOSTALE / FC FAMILY	4-5	

##### 4<sup>ème</sup> journée du championnat de R2 du 20/10/13

USL MONTJOLY / US MACOURIA	8-5
MONTJOLY FC / AS MORTIN	6-2
ASPC / AS ADA	4-2
FC FAMILY 2 / AS GUY	4-2



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

---

### Réserves sur feuille de match, réclamations, évocations

#### 3<sup>ème</sup> journée du championnat de R2 du 06/10/13

Vu la réclamation du club de l'ASC REGINA dénonçant un retrait de point abusif lors de la 3<sup>ème</sup> journée de championnat de R2.

Considérant que ce retrait de point vient sanctionner le défaut d'arbitrage conformément à l'article 9 du règlement intérieur du département futsal,

Vu les explications apportées par le club ASC REGINA stipulant que leur arbitre Gérard TROMPETTE licencié du club, avait bien officié en faveur du club.

Considérant que l'ASC REGINA, a bien répondu à sa désignation, lors du match USL MONTJOLY / MONTJOLY FC de cette journée

La commission décide d'annuler sa décision du 15/10/13 octroyant un point de pénalité à l'ASC REGINA.

#### 5<sup>ème</sup> journée du championnat de R1 du 20/10/13

#### ASC THEMIRE / ATLETICO FC

Réserve du club ASC THEMIRE

Vu l'article 110 des règlements généraux sportifs de la LFG,

La commission pris connaissance de la réserve, celle-ci n'ayant pas été confirmée pour la dire recevable dans la forme,

Jugeant en premier ressort

**La commission confirme le score acquis sur le terrain.  
ASC THEMIRE / ATLETICO 4-3**



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

### 4<sup>ème</sup> journée du championnat de R1 du 13/10/13

#### FC MEN UNITED / ATLETICO FC

Réserve du club FC MEN UNITED

Vu l'article 142.7 des règlements généraux sportifs,  
Vu la demande du département futsal sollicitant la présentation des licences des joueurs ci-dessous dénommés avant le mardi 22 octobre 2013,  
Vu qu'à ce jour le club ATLETICO FC n'a fourni aucune des licences sollicitées,

- Rénan LOPES
- Barbosa Marildo
- Levi Dos Santos
- Rénato Dos Santos
- Braga Rosivardo
- Saint-Clair
- Guedes Alves
- Nicolau Jhone
- Jhone Rocha

La commission jugeant en premier ressort,

**Décide de donner match perdu par pénalité au club ATLETICO FUTSAL qui marque zéro point au classement général.**

**Le club FC MEN UNITED est déclaré vainqueur sur le score de trois buts à zéro. FC MEN UNITED / ATLETICO FC 3-0.**

**Le club ATLETICO FC dispose de 10 jours pour faire appel de la décision.**

**Précisons que M. Gilles CLAU licencié au FC MEN UNITED n'a pris part ni aux débats ni à la décision concernant cette affaire.**

### 5<sup>ème</sup> journée du championnat de R1 et 4<sup>ème</sup> journée de R2 du 20/10/13

#### Licences manquantes :

■ RUBAN NOIR :	3	
■ ATLETICO FC :	6	
■ ASC CCIG :		2
■ AASK :	2	
■ ASPC :	9	
■ AS GUY :	12	
■ USL MONTJOLY :		7
■ AS ADA :	2	



# LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

## DEPARTEMENT FUTSAL

➤ Vu l'article 33 des règlements généraux sportifs de la LFG,  
« Lors des matchs officiels, la non présentation de la licence entraîne une amende de **deux euros** par licence manquante (joueurs et dirigeants). »  
Le Département futsal décide de sanctionner les clubs suivants :

RUBAN NOIR :	6 €
ATLETICO FC :	12 €
ASC CCIG :	4 €
AASK :	4 €
ASPC :	18 €
AS GUY :	24 €
USL MONTJOLY :	14 €
AS ADA :	4 €

✓ Considérant l'absence des arbitres désignés, le Département Futsal décide de pénaliser les clubs suivants aux nombres de points correspondants à l'absence des arbitres désignés lors des journées citées en référence

• 5<sup>ème</sup> journée de R1 et 4<sup>ème</sup> journée R2

- ✓ ATLETICO FC - 2 points
- ✓ US MACOURIA - 2 points
- ✓ ASPC - 2 points
- ✓ AS ADA - 2 points
- ✓ USL MONTJOLY - 1 point
- ✓ AS MORTIN - 1 point

**RAPPEL**

**INFORMATION : Le département futsal informe les clubs de la mise en place de la formation d'arbitre de futsal.**

**Les dates retenues sont les suivantes :**

**Formation : les 5,6 et 7 novembre 2013**

**Examen théorique : le 12 novembre 2013**

**La note minimale pour être admis à l'examen pratique est de 12/20**

**NB : Les demandes de candidatures sont à déposer auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane jusqu'au jeudi 31 octobre 2013.**

La séance est levée à 21h00.

**La Présidente de séance**  
Jacqueline ATTICOT

**La Secrétaire de séance**  
Catherine KABEL